

L'Ecole de commerce biffe les diplômes

RÉFORME Les étudiants ne viseront dorénavant plus que le CFC.

DEJAN NIKOLIC

Dès septembre 2010, les Ecoles de commerce ne délivreront plus de diplômes. Dorénavant, les établissements genevois ne distribueront plus que des certificats fédéraux de capacité (CFC). La raison: le premier papier n'a plus de base légale, dicit la Confédération. Sa suppression découle de la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle.

«Genève a décidé de prendre le taureau par les cornes tout de suite», précise Daniel Pilly, directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire. La mue pédagogique du canton prend la forme d'un enseignement davantage orienté vers la pratique. La démarche vise à professionnaliser les Ecoles de commerce.

Dorénavant, tous les élèves seront logés à la même enseigne. Qu'ils suivent une formation à plein temps ou en dual - mélange d'apprentissage et de cours à temps partiel - leurs efforts tendront invariablement vers le CFC. La possibilité de compléter sa



Ecole de commerce. Fini le diplôme, les établissements ne délivreront plus que des CFC dès la rentrée 2010. (PASCAL FRAUTSCHI)

formation par une maturité professionnelle reste inchangée. «C'est surtout l'état d'esprit des études qui va être différent», insiste Daniel Pilly. Au final, 75% de l'enseignement demeurera identique. «Les branches traditionnelles seront les mêmes, mais certains cours incluront des modules de simulation en conditions réelles d'emploi.» Traduction: l'Ecole de commerce se déguisera en entreprise fictive. Les étudiants pourront s'y exercer à la vie active.

Une école de métier

A quoi bon inclure des «espaces entreprise» si certains étudiants poursuivent déjà leurs études

des tout en étant salariés? Il manque actuellement plus de 2000 places d'apprentissage à Genève. Sur 4600 élèves, seuls 1850 peuvent suivre un cursus en emploi. Impossible pour les milieux professionnels d'absorber les quelque 2700 candidatures en suspens. La réorganisation des cours a pour but d'offrir à tous les étudiants les mêmes chances de trouver un travail au terme de leur formation.

Autre révolution: la fin de la mixité des établissements. Genève compte cinq Ecoles de commerce: Emilie-Gourd, Nicolas-Bouvier, Madame-de-Staël, Aimée-Stitelmann et André-Chavanne. Les quatre dernières sont en parallèle

fréquentées par des collégiens. A long terme, seul le premier établissement restera hétérogène. Nicolas-Bouvier, de son côté, jouera la réforme à fond en redevant strictement Ecole de commerce. Le processus inclut la création dans le quartier de Frontenex d'un nouvel établissement pour former les jeunes candidats aux métiers d'affaires, d'ici à 4 ans.

«C'est un véritable séisme!» s'exclamaient Alexandre Kovacs au lendemain de l'annonce des remaniements liés à la nouvelle loi fédérale. Avec le recul, le président du Centre de formation professionnelle et commerciale, et pilote de la réforme actuelle, n'avait pas totalement tort.

L'Association Refaire l'école (ARLE) a d'ailleurs lancé une pétition contre le système des modules. Pour les pétitionnaires, l'approche adoptée va au-delà des directives fédérales. «Le module exige, par exemple, que des professeurs de français et de technique commerciale orale collaborent pour enseigner les méthodes d'accueil de la clientèle, explique Bruno Borsatti. Le dispositif pose non seulement un problème de cours, mais également d'évaluation.» Le professeur à Aimée-Stitelmann et membre du comité de l'ARLE estime que Genève a sur ce point placé la barre trop haut.

Les aides-soignantes des HUG veulent être mieux payées

Le personnel soignant assure que son travail étant devenu plus complexe, il mérite une réévaluation salariale. Une manifestation a eu lieu hier.

Après avoir bataillé (pour l'heure sans succès) contre les horaires «à coupure» qui les font travailler de manière discontinuée dans la journée, les aides-soignantes des Hôpitaux universitaires de Genève demandent à être mieux payées. Hier, elles ont manifesté, de l'Hôpital à la Vieille-Ville, pour exprimer leur mécontentement aux politiques. Manuela Cattani, du syndicat SIT, les représente.

Pourquoi demander une réévaluation de salaire?

Les 1200 aides-soignantes des HUG sont des salariées insatisfaites. Le métier a beaucoup évolué. Elles effectuent des soins qu'elles ne faisaient pas avant, ont davantage de responsabilités. Les infirmières étant appelées à d'autres tâches, les aides-soignantes sont de plus en plus sollicitées.

Qu'est-ce qui a changé?

L'âge de plus en plus avancé des patients, leur manque d'autonomie impliquent un plus grand effort physique. Les séjours sont plus courts, ce qui entraîne davantage d'entrées et de sorties et accroît la charge de travail. Les aides-soignantes suivent de nombreuses formations continues. En décembre 2009, la direction des HUG a validé un

La syndicaliste



Manuela Cattani. Cosecraire générale du SIT. (OLIVIER VOGELSSANG)

nouveau cahier des charges. Il définit 20 tâches nouvelles par rapport au précédent. Mais en mars, le conseiller d'Etat Unger nous a dit que la réévaluation salariale n'était pas à l'ordre du jour. Nous manifestons pour que les politiques changent d'avis.

Quel est le salaire d'une aide-soignante des HUG?

Au début, il est de 4500 francs par mois; avec dix ans d'expérience, il passe à 5600 francs. Cela correspond à la classe 7. Nous demandons un passage en classe 10, soit une augmentation de 200 à 300 francs par mois.

Sophie Davaris